



Procès-verbal du Conseil communal de Montanaire du 9 mars 2016

1. Appel
2. Acceptation PV du 10.12.2015
3. Communications du bureau
4. Préavis 1/2016 : Règlement du Conseil communal
5. Préavis 2/2016 : Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud
6. Préavis 3/2016 : Saint-Cierges – Bâtiment communal La Grange – Installation d'une nouvelle chaudière et remise à neuf du système de chauffage
7. Communications de la Municipalité
8. Divers

Monsieur Frédéric Lin, Président, souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance du conseil à 20h00.

1. Appel

46 Conseillers sont présents.

Excusés: Claude-Alain Berzin, Thierrens – Laurent Blumenstein, Correvon – Jean-François Cornu, Chanéaz – Jacqueline Courvoisier, Chapelle-sur-Moudon – Thierry Gallandat, Denezy – Jean-Ulysse Gasser, Saint-Cierges – Sarah Golay, Correvon – Régine Ikmel, Peyres-Possens – Louis Jatton, Chapelle-sur-Moudon – Renato Monteleone, Peyres-Possens – Cédric Protti, Martherenges

Absents : Thomas Wüthrich, Thierrens

2. Acceptation PV du 10.12.2015

Remarques sur le PV de la séance précédente : sans remarques, le PV est accepté à la majorité : Oui 42, abstentions 3.

3. Communications du bureau

Avant de commencer la séance, le Président souhaite honorer la disparition de Mme Karine Rausis par une minute de silence.

Le calendrier des élections et des votations est agendé de la façon suivante :

- 20 mars : votation cantonale. Sont attendus pour le dépouillement : M. Olivier Freymond, Mme Sabine Magnollay et M. Christian Martin.
- 17 avril : 1^{er} tour syndic/que et suppléant du conseil. Sont attendus pour le dépouillement : MM. Olivier Freymond, Pierre Jatton et Sébastien Pasche
- 8 mai : éventuel second tour syndic/que. Sont attendus pour le dépouillement : MM. Pascal Crisinel, Pierre-Olivier Baptiste, Etienne Perrin et Pierre-Alain Portmann.
- 5 juin : votations fédérales. Sont attendus : MM. Pascal Crisinel, Olivier Freymond et Pierre-Olivier Baptiste. Les conseillers communaux participant à ce dépouillement seront nommés en fonction de la sollicitation « effective » ayant eu cours lors des élections communales.

L'assermentation des nouvelles autorités politiques aura lieu le mardi 17 mai à 20h à Chapelle-sur-Moudon. A cette occasion, le bureau du conseil sera en mesure de proposer une candidature sérieuse pour le poste de secrétaire du conseil.

Le dernier Conseil de la législature actuelle aura lieu le jeudi 16 juin 2016 à 19h00 au refuge de Chanéaz selon la proposition des conseillers sortants Mmes Christiane Crisinel, Claudia Zurkinden et M. Michel Gosteli.



4. Préavis 1/2016 : Règlement du Conseil communal

Mme Véronique Gilliard, Syndique, présente le préavis 1/2016.

M. Daniel Besson présente le rapport de la Commission ad hoc et demande à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté tout en y ajoutant l'amendement suivant :

- Article 11 : au lieu de 2 ans, le Président peut siéger consécutivement pendant 5 ans au maximum.

M. Yann Chammartin présente l'amendement suivant :

- Articles 38 et 39 : Elire une unique commission de gestion et des finances désignée par le Conseil pour un an et dont tous les membres sont rééligibles d'année en année.

Ouverture de la discussion

M. Didier Roulin trouve que le nombre d'années pendant lesquelles le Président peut siéger devrait être de maximum 2 ans, ceci afin de permettre une certaine dynamique. De plus, une commission de gestion peut jouer une fonction de contrôle, ce qui peut expliquer le besoin de différencier commission de gestion et commission des finances.

M. Jean-Maurice David se demande pourquoi ce règlement a dû être revu. Mme Véronique Gilliard indique qu'il s'agit d'une imposition cantonale découlant de la nouvelle loi sur les communes.

M. Michel Gex s'informe du développement des règlements des conseils des communes de la région. Mme Véronique Gilliard remarque que le règlement « type » stipule un changement annuel de président.

M. Yann Chammartin remarque qu'il faudra trouver tous les deux ans des conseillers motivés à prendre la fonction de président. M. Daniel Besson indique que c'est justement pour cette raison que l'amendement a été pensé.

M. Samuel Aubert souligne que le Président est élu ou réélu chaque année, ceci évite qu'une personne qui n'a pas forcément les compétences pour assumer la fonction de président se retrouve à ce poste sur le long terme.

Mme Corinne Favre remarque que des communes qui avaient choisi de distinguer commissions des finances et de gestion reviennent en arrière. De plus, M. Jean-Luc Pidoux remarque que cette séparation peut amener des complications.

Mme Corinne Favre rajoute que concernant la commission des finances et gestion, la rééligibilité d'année en année est préférable au renouvellement automatique.

Le Président procède au vote de l'amendement de l'article 11 (prolongement du mandat de Président de 2 à 5 ans) :

Oui 37. Non 6. Abstentions 2. L'amendement est approuvé à la majorité.

Le Président procède au vote de l'amendement des articles 38 et 39 (commission des finances et gestion unique) :

Oui 33. Non 9. Abstentions 3. L'amendement est approuvé à la majorité.

Le Président procède au vote du préavis 1/2016 :

Oui 45. Non Le préavis 1/2016 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil décide :

- **D'accepter le règlement du Conseil communal**
- **D'accepter l'amendement de l'article 11 stipulant de porter à 5 ans maximum le nombre d'années pendant lesquelles le Président peut siéger consécutivement**



- **D'accepter l'amendement des articles 38 et 39 fusionnés en un nouvel article 38, proposant d'élire une seule commission de gestion et des finances désignée par le Conseil pour un an et dont tous les membres sont rééligibles d'année en année**

5. Préavis 2/2016 : Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, présente le préavis 2/2016 et remercie M. Alexandre Berthoud, membre du comité de pilotage du Plan Directeur Régional, pour sa présence à cette séance.

M. James Angéloz présente le rapport de la Commission ad hoc et demande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Ouverture de la discussion

M. Enguerrand Piot s'interroge quant aux possibles répercussions de la LAT. M. Yves-Alain Bigler informe que le Plan Directeur Régional n'y fait pas vraiment mention, à part le fait de rendre attentif à la possibilité de dézonage de certains terrains.

M. Didier Roulin se questionne par rapport au Plan Général d'Affectation (PGA) et au Plan Directeur Communal (PDC). M. Yves-Alain Bigler informe qu'un PDC est obligatoire à partir de 1'000 habitants. Cependant, dans le cas de Montanaire, le SDT comprend cette commune comme un ensemble de 9 villages dont le plus peuplé comporte moins de 1'000 habitants. Pour le moment, Montanaire n'est donc pas encore concernée par l'établissement d'un PDC. Concernant le PGA, l'étude de ce dossier va débiter cet automne.

M. Didier Roulin cherche également à s'informer sur les zones d'activité de Montanaire. M. Alexandre Berthoud informe qu'il existe, dans la région du Gros-de-Vaud, 2 centres régionaux : Echallens et Penthalaz. Le développement de ces 2 centres est donc mis en avant. Ensuite, des centres locaux ont également été déterminés, le village de Thierrens par exemple en faisant partie. C'est donc dans ces centres locaux que les zones d'activité sont à développer. Cependant, le Plan Directeur Régional mentionne que les localités n'étant pas comprises comme centres locaux peuvent quand même continuer à développer des activités économiques existantes.

M. Christian Martin s'interroge par rapport à l'implication financière de Montanaire si le Plan Directeur est accepté. MM. Yves-Alain Bigler et M. Alexandre Berthoud répondent que, face au Plan Directeur Cantonal, le Plan Directeur Régional ne contient aucune contrainte supplémentaire. Toute future implication financière découlant de ce Plan, comme par exemple la participation à un projet de développement régional, doit être soumis à l'aval du Conseil communal.

M. Didier Roulin se demande si le coefficient d'utilisation des sols peut être inférieur à 0.4. M. Yves-Alain Bigler indique que le taux varie non pas par localité mais par quartier. Par exemple, à Thierrens, des zones varient de 0.7 à 0.3.

Mme Elke Hofstätter Pasche se renseigne au niveau des transports publics et notamment si l'offre en fréquence de ces derniers va s'étoffer. M. Yves-Alain Bigler informe que cette question dépend avant tout de l'office fédéral des transports.

M. Jean-Paul Dizerens se pose la question des conséquences si le Conseil refuse ce plan directeur. M. Yves-Alain Bigler répond que cela impliquerait déjà une perte conséquente de temps et d'investissement. De plus, s'il est refusé, le Plan Directeur Cantonal impose de toute façon les mêmes règles, avec moins de latitude.

Le Président procède au vote du préavis 2/2016 :

Oui 44, Abstention 1. Le préavis 2/2016 est approuvé à la majorité



Le Conseil décide :

- **D'accepter le Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud**

6. Préavis 3/2016 : Saint-Cierges – Bâtiment communal La Grange – Installation d'une nouvelle chaudière et remise à neuf du système de chauffage

Mme Nathalie Jaton, Municipale, présente le préavis 3/2016 et présente M. Philippe Roder, ingénieur en système de chauffage.

M. Jacques Dind présente le rapport de la Commission ad hoc et demande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Corinne Favre présente le rapport de la Commission des finances et demande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Ouverture de la discussion

M. Jean-Maurice David s'interroge quant à la durée de vie de ce type d'installation. Mme Nathalie Jaton et M. Roder répondent qu'elle se situe en moyenne à 25 ans.

Mme Elke Hofstätter Pasche cherche à savoir si un bilan énergétique a été effectué. Mme Nathalie Jaton répond par la négative. M. Christian Oulevay rappelle que 6 bâtiments communaux ainsi que 3 privés sont alimentés par cette chaudière. Le bâtiment le plus gourmand en énergie se révèle être l'auberge communale, des travaux d'isolation et de rénovation devant être entrepris dans le futur.

M. Jean-Maurice David se questionne quant à la possibilité de raccorder des futurs bâtiments à cette chaudière. Mme Nathalie Jaton indique que le but n'est pas d'y raccorder de nouvelles constructions, la chaudière étant soumise à des contraintes de dimension.

M. Samuel Aubert s'interroge par rapport à la chaudière à mazout en appoint et par rapport aux coûts de ces travaux de rénovation. Mme Nathalie Jaton rapporte que le montant présenté dans le préavis représente effectivement le coût usuel de ce type d'installation, la chaudière en elle-même valant dans les sfr. 200'000.--. Concernant le chauffage d'appoint, Mme Nathalie Jaton appuyée par MM. Philippe Roder et Christian Oulevay, indique que ce dernier est obligatoire dans ce cas de figure, ceci afin de pouvoir pallier à toute panne éventuelle.

M. Pascal Crisinel s'informe à propos de la répartition thermique par bâtiment. Mme Nathalie Jaton rapporte que par rapport aux privés, aux locataires ainsi qu'à l'ASIRE, des conventions existent et les décomptes de chauffage sont établis en fonction des kWh relevés. M. Claude-Alain Cornu indique également que le prix du kWh va prochainement augmenter.

M. Didier Roulin se questionne par rapport au rôle de l'accumulateur de 7'000 litres. M. Philippe Roder indique que cet accumulateur est une exigence de la norme QM, et permet à la chaudière de tourner plus longtemps.

Mme Nicole Gijsbers cherche à savoir si la puissance de la chaudière va être augmentée. M. Philippe Roder répond par la négative, cependant c'est le rendement qui se voit amélioré.

Le Président procède au vote du préavis 3/2016 :

Oui 44, Abstention 1. Le préavis 3/2016 est approuvé à la majorité.

Le Conseil décide :

- **D'autoriser la Municipalité à effectuer l'achat et l'installation d'une nouvelle chaudière et remise à neuf du système de chauffage à Saint-Cierges**
- **D'accorder pour ces travaux un crédit de sfr. 448'351.20**



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

- De financer ces travaux pour un montant de sfr. 48'351.20 par la trésorerie courante
- De financer le solde du crédit d'investissement pour un montant de sfr. 400'000.00 par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché
- D'amortir la somme de sfr. 100'000.00 par un prélèvement sur le fond de réserve Saint-Cierges chaudière N° 9282.3486
- D'amortir le solde de sfr. 348'351.20 sur une période de 15 ans, à raison de sfr. 23'225.00 par an, la première fois lors de l'exercice 2017

7. Communications de la Municipalité

Informations communiquées par M. Thierry Devallonné, Municipal :

Concernant le nouveau terrain de sport, suite à la mise à l'enquête le projet est bloqué par le service d'éducation physique et du sport du canton. Le projet doit donc être remanié afin de satisfaire les normes relatives à l'éducation sportive scolaire. Il faudrait notamment rajouter deux couloirs de 80 mètres ainsi que deux autres couloirs de longueur.

Par rapport aux forêts, M. Marcel Giger ayant pris sa retraite, Mme Amanda Ruch occupe dorénavant sa charge à 100 %.

M. Michel Gosteli se demande si les nouvelles pistes pourraient être prolongées de 20 mètres, afin d'avoir 2 pistes de 100 mètres. M. Thierry Devallonné répond que les modifications sont vraiment pensées en fonction des normes scolaires, et ces dernières se basent sur une piste de 80 mètres.

Informations communiquées par M. Claude-Alain Cornu, Municipal :

Concernant le projet WDSL, le début des travaux devrait débuter début juin 2017 et durer 9 mois. La puissance garantie sera de 100 Mbit/s et la vitesse minimale de 50 Mbit/s.

M. Pascal Crisinel se demande si la commune doit participer. M. Claude-Alain Cornu informe que les travaux sont faits en contrepartie de la location offerte de 2 antennes GSM.

Informations communiquées par M. Jean-Eugène Pasche, Municipal :

Concernant le domaine des déchets, la taxe de base a dû être augmentée, ceci afin de compenser la diminution des revenus de la taxe au sac. Les gens triant mieux leurs déchets ménagers, l'achat de sacs taxés se voit directement impacté. Or, le coût de l'évacuation des déchets reste constant. Il a donc fallu procéder à une augmentation de la taxe de base. De plus, M. Jean-Eugène Pasche rappelle qu'en 2014, la taxe de base s'est retrouvée « allégée » par une ristourne extraordinaire accordée la première année de l'introduction de la taxe au sac.

Enfin, pour ce qui est des salles communales, ces dernières sont bien occupées par les différentes sociétés locales et par les particuliers.

Mme Nicole Gijsbers se demande si la gestion des objets encombrants est contrôlée, les gens ayant peut-être tendance à placer des déchets ménagers (de moins de 60 cm) dans ses bennes afin d'éviter l'emploi de sacs taxés. M. Jean-Eugène Pasche indique que cette situation se retrouve parfois. Des mesures seront prises si la situation devient régulière.



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

Informations communiquées par M. Jean-Michel Pidoux, Municipal :

M. Jean-Michel Pidoux informe que suite aux relevés de vitesse dans les différents villages, que la vitesse moyenne au centre de Saint-Cierges se situe à 46 km/h. Par contre, sur la route de Moudon à Thierrens, les relevés indiquent une vitesse moyenne de 52 km/h et un nombre important de véhicules en situation de vitesse excessive (maximum à 127 km/h).

Pour ce qui est du SDIS Haute Broye, les pompiers doivent suivre un nombre important d'exercices. Or, lors d'un incendie qui a eu lieu dans un des villages de la commune, les pompiers de Thierrens n'ont pas été prévenus. Selon l'ECA, l'incendie a été présenté comme une explosion et dans ce cas-là, le DPSB de Thierrens n'intervient pas.

Informations communiquées par Mme Claire-Anne Gilliéron, Municipale :

Le projet de la zone humide du Marais Bournan doit maintenant être dénommé « zone de prairie à litière ». Ce projet va partir à l'enquête d'ici la semaine prochaine.

En raison de maladie, la haie de thuyas du cimetière de Saint-Cierges a été supprimée. Elle sera remplacée par des barrières ainsi que par une haie fleurie.

Informations communiquées par M. Yves-Alain Bigler, Municipal :

Concernant l'aménagement du territoire et la révision du PGA, l'idée est d'avancer dans ce projet et de lancer une offre d'appel publique pour qu'un préavis soit proposé au plus tard au printemps 2017. A l'heure actuelle, il semblerait que le PGA de Thierrens puisse être repris tel quel.

Informations communiquées par M. Michel Rosset, Municipal :

Le projet de réservoir intercommunal avance bien et est en étude dans chaque municipalité concernée. Ainsi, les règlements pourront donc être étudiés prochainement.

Mme Lise Vulliemin aimerait connaître les communes concernées par ce réservoir. M. Michel Rosset informe qu'il s'agit de Boulens, Montanaire, Oulens, Villars-le-Comte, Bussy, ainsi que Lucens et Moudon.

Informations communiquées par Mme Véronique Gilliard, Syndique :

Mme Véronique Gilliard informe que la réflexion sur les déchetteries ainsi que leur organisation n'est pas terminée. Lorsque ce sera le cas, leur surveillance sera plus efficace. A l'heure actuelle, 90 à 95 % des personnes trient correctement leurs déchets. Toute idée est la bienvenue et peut être transmise à la Municipalité.

Le 17 avril 2016 deux conseillers municipaux se présentent au poste de syndic : Mme Véronique Gilliard se représente et M. Claude-Alain Cornu a également déposé sa liste.

8. Divers

M. Yann Chammartin se demande si des barrières vont être installées à l'église de Thierrens. Mme Véronique Gilliard, Syndique, indique que la situation sera analysée.

M. Michel Gosteli se demande pourquoi les refuges sont fermés l'hiver et si la possibilité de les louer durant cette période peut quand même se faire. M. Thierry Devallonné indique que cette situation ne concerne pas tous les refuges et que certains peuvent être loués durant cette période. La situation sera discutée en interne avec les personnes concernées.



Commune de Montanaire

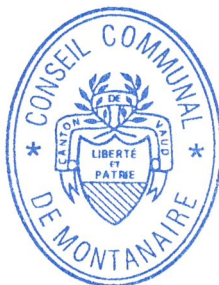
BUREAU DU CONSEIL

Monsieur le Président Frédéric Lin informe que la prochaine séance du Conseil aura lieu au refuge de Chanéaz le jeudi 16 juin à 19h00.

Monsieur Le Président Frédéric Lin clôt la séance à 22h00 et prend congé de l'assemblée.

Le Président

Frédéric Lin



La secrétaire

Lydiane Gilliéron

Montanaire, le 9 mars 2016

Rappel :

Date des séances du Conseil pour 2016 :

- 16 juin
- 21 septembre
- 8 décembre

Date des élections/votations 2016 :

- Elections : 17 avril, 8 mai
- Votations : 5 juin, 25 septembre, 27 novembre